

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementa	le
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
18/01/2021	28/01/2021	2021-5105
	1. Intitulé du projet	
Projet de démolition/reconstruction d'une MONTS (85)	structure commerciale sous l'enseigne LIDL	sur la commune de SAINT JEAN DE
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou c	les) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	LIDL	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Anthony PONSAT, Responsable Développ	ement Immobilier
RCS / SIRET 3 4 3 2 6 2 6	2 2 0 2 8 2 2 Forme juridic	ue Société en nom collectif
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligato	bire n°1
	au des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du proje	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues	des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidence de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Création d'un parking de stationnement de	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les évent	laire les pièces énoncées à la rubrique 8. tuels travaux de démolition	1 du formulaire
	e commerciale LIDL, entre la rue de Challan superficie de l'assiette foncière du projet e	
comprise) de 3 088 m² pour 127 places de	287 m². Le projet accueillera une surface de stationnement. Les accès au site se feront à Une troisième voie d'entrée/sortie, réservé	la fois depuis la rue de Challans et depuis
Le projet prend place au droit d'un site cor	mmercial déjà occupé par un magasin d'alin	nentation sous l'enseigne LIDL.

4.2 Objectifs du projet
4.2 Objectilis do projet
Le projet a pour objectif de proposer un nouveau magasin de grande distribution à l'enseigne LIDL sur la commune de Saint- Jean-de-Monts (85).
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
D'un point de vue chronologique, les travaux consisteront à :
- la démolition du bâtiment existant ;
- terrasser les terrains ; - édifier le nouveau bâtiment commercial ;
- réaliser le raccordement des réseaux ;
- aménager les voies de circulation et les aires de stationnement ; - aménager les espaces verts.
amenager les espaces veres.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans sa phase d'exploitation, l'établissement proposera des produits de grande distribution à la vente.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra	ative(s) d'autorisation le proiet a-t-i	l été ou sera-t-il soumis ?							
La décision de l'autorité environneme									
Le projet sera soumis à un permis de démolition, puis à un permis de construire.									
Le projet sera sourms à air permis de den	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,								
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro		T							
Emprise globale de l'assiette foncière	eurs caractéristiques	8 368 m ²							
Nombre de places de parking		127 pl							
Surface totale des espaces verts du proje	et	1 099 m ²							
Surface de place de stationnement et vo	irie drainant	1 615 m ²							
Surface de place de stationnement et vo	irie enrobée	3 197 m ²							
Emprise au sol des bâtiments		2 287 m ²							
Surface de vente		1 418 m ²							
441									
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)									
d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. $46 \circ 47 \cdot 35 \text{ "N}$ Lat. $02 \circ 03 \cdot 11 \text{ "O}$							
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)							
	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),								
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à								
	l'article R. 122-2 du code de								
	l'environnement :								
	Point de départ :	Long ° ' " Lat ° ' " _							
	Point de départ.	Long ° ' ' _ Lat ° ' " _							
	Communes traversées :	2011g 2011							
		0014							
Joi	ignez à votre demande les ann	exes n° 2 a 6							
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrac	e existant? Oui X Non							
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'obiet d	'une évaluation							
environnementale ?		Oui Non X							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement									
différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor									
marquez a quene date il a ele autor									

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Aucune à moins de 300 m du site d'après le site Infoterre.
En zone de montagne ?		X	Non
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Non
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Oui, la commune de Saint-Jean-de-Monts est une commune littorale vendéenne. La zone d'étude se situe à 1,75 km de la côte Atlantique.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Non
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le plan de prévention des bruits dans l'environnement des infrastructures de transport terrestre de l'Etat a été réalisé pour le département de la Vendée (arrêté préfectoral n°20-DDTL85-387 du 11/08/2020). La commune de Saint-Jean-de-Monts n'est toutefois pas concernée par des infrastructures autoroutières.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Selon le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, le site est localisé en dehors des zones humides probables de Vendée et de la prélocalisation des zones humides Loire-Bretagne.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Saint-Jean de Monts est soumise à un PPRN Inondation (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Littoraux du Pays de Monts). L'emprise du site n'est toutefois concernée par aucun aléa (submersion/inondation ou érosion). Ce PPRN Inondation a été approuvé le 30/03/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		La zone d'étude n'est concernée par aucun site BASOL ou SIS. Elle accueille en revanche un site BASIAS (PAL8502807), correspondant à un ancien garage stationservice, sur la moitié nord du site. A ce titre, le projet fait l'objet de diagnostics de pollution, LIDL étant accompagné par un bureau d'étude certifié LNE dans le domaine des Sites et Sols Pollués. L'ensemble des préconisations définies au terme des études sera appliqué afin de garantir la compatibilité sanitaire et environnementale du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Non, d'après le système d'information sur l'Eau du bassin Loire-Bretagne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Non, d'après les données de l'ARS
Dans un site inscrit ?		X	Non, d'après la DREAL des Pays de la Loire
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à plus de 300 m du projet (au nord et au sud) : il s'agit de l'emprise du site "Marais Breton, baie de Bourgneuf, ile de Noirmoutiers et forêt de Monts", à la fois classé Site d'Intérêt Communautaire et Zone de Protection Spéciale.
D'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche correspond à l'ensemble formé par le Passage du Gois, l'ile de la Crosinière et le Polder de Sebastopol, à environ 12 km au nord du site du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Prélèvement d'eau potable issue du réseau communal AEP pour les besoins sanitaires et domestiques nécessaires à l'activité (grande surface).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les matériaux issus de la démolition du bâti existant seront évacués vers des filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			Le projet est inclus dans une zone urbaine résidentielle et d'activité. Le site accueille déjà, à l'heure actuelle, une activité commerciale. La surface nouvellement imperméabilisée créée sera équivalente voire inférieure à la surface imperméabilisée actuelle. Les 9 arbres existants seront abattus, mais le triple de sujets (27) sera replanté, une expertise des arbres concernés a été réalisée et figure en Annexe 9.
			X	Sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet ne prévoit pas de changement d'usage des sols.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Le site n'est pas inclus dans un périmètre lié à un Plan de Prévention des Risques Technologiques ou à proximité d'une canalisation de matières dangereuses.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			Le projet n'est pas situé dans l'emprise des zones d'aléas du Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation auquel est soumise la commune de Saint-Jean de Monts. Il est classé en aléa moyen pour l'exposition au retrait gonflement des argiles, en zonage modéré pour le risque sismique et en catégorie 1 pour le potentiel radon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			Un trafic sera généré quotidiennement par les allées et venues du personnel, des clients, et plus occasionnellement par les livraisons et les interventions des sociétés extérieures d'entretien et maintenance. Notons que ce trafic existe actuellement (magasin LIDL existant sur l'emprise du projet).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Des nuisances sonores peuvent provenir des systèmes de ventilation des locaux et de la circulation des véhicules (VL/PL). Les livraisons de marchandises se font le matin, une avant l'ouverture du magasin, entre 7h30 et 8h30, puis une deuxième, autour de 10h. Ces nuisances sont comparables à celles actuellement observées sur site. Le site est localisé dans une zone urbaine, entre deux axes routiers régulièrement empruntés : la rue de Challans et l'avenue du Maréchal Juin.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	\boxtimes		Le site est susceptible d'engendrer des odeurs liées à l'activité de boulangerie (cuisson du pain). Pas de nuisances olfactives hormis les odeurs liées au trafic routier.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le parking et les façades seront éclairées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le site est concerné par les émissions lumineuses des entreprises environnantes et de l'éclairage des voiries limitrophes.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		L'installation est à l'origine de rejets atmosphériques issus des systèmes de ventilation et de chauffage du bâtiment.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet sera à l'origine de rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales. Le réseau de collecte sera de type séparatif. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau EU de la commune. Il est prévu une infiltration sur site des eaux pluviales.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les installations et activités du site LIDL produiront les déchets suivants : - déchets liés à l'activité administrative, de bureau : papier, cartons, plastiques, consommables informatiques (cartouches d'imprimantes) - déchets liés à l'activité de vente, notamment déchets organique de conditionnement (palettes en bois et autres plastiques, cartons) Le projet n'est pas source de production de déchets dangereux.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
				ns le périmètre proche du site d'étude.
				Saint Jean de Monts concernent : nt de volailles, datant de 2019 et soumis à étude d'impact - Aucun effet
	lentifié avec le présent			μ····
- le lotissement avec le présent		0 et so	umis à	loi sur l'eau, situé à plus de 3 km du site - Aucun effet cumulé n'est identifié
Aucun autre pr	rojet n'a été recensé su	les 5 c	dernière	es années.
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quels :	

6.4 D	escription,	le cas	échéant,	des me	sures e	t des	caractéristic	ques du	projet	destinées	à évit	er ou	réduire	les	effets
négai	tifs notable	es du pr	ojet sur l'e	nvironne	ment o	u la s	anté humain	e (pour	plus de	précision,	il vous	s est p	ossible	de jo	oindre
une a	innexe trai	itant de	ces éléme	ents):											

La connexion du projet avec le réseau routier existant s'effectuera de manière à ne pas dégrader les flux de circulation.

Les eaux pluviales du site seront infiltrées sur l'emprise du site du projet afin de limiter l'impact sur le réseau de collecte existant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la nature du projet, du caractère commercial du site d'étude et de l'absence d'enjeu environnemental majeur sur le site et son voisinage, nous estimons que le présent projet devrait être dispensé d'une étude environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	b.1 Affilexes obligatories	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\times
(Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Annexe 7 : Carte des aléas retrait gonflement des argiles Annexe 8 : Carte du potentiel radon Annexe 9 : Impact du projet sur la configuration du site 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à SAUTRON Ie, 27/01/2021